

CHRONIQUE

Santé publique.

tion concernant le même sujet (14-19 novembre), enfin la 50^{me} assemblée annuelle de l'Association. Le 13 novembre a été considéré comme le « dimanche de la santé publique », et des services spéciaux ont été célébrés dans les églises à cette occasion. Un autre jour fut choisi pour les synagogues, etc.

L'exposition dirigée par le département de Santé publique de la cité de New-York et par l'Association occupait deux étages du grand Central Palace. Le produit des entrées devait être partagé entre des cliniques et des établissements nourrissant des enfants.

Le séminaire de santé permettait au public de voir les différentes méthodes de traitement concernant les soins à donner.

Les réunions de la conférence étaient divisées comme suit :

Séances plénières.

Administration de la santé publique.

Hygiène de l'enfance.

Publicité et éducation concernant la santé publique.

Section des laboratoires.

Section des statistiques.

Section de l'hygiène industrielle.

Section de l'alimentation et des médicaments.

L'association ne célébrait pas seulement son cinquantenaire mais encore la 99^{me} année de son fondateur, le Dr Stephan Smith. Un volume spécial a été consacré à ce jubilé, sous le titre de « Cinquante ans de santé publique », et distribué pendant cette quinzaine. On y trouvera un résumé des progrès accomplis pendant ces cinquante ans et un historique du mouvement concernant la santé publique depuis les origines.

Les écoles d'infirmières en Belgique ¹.

M. Velge, directeur-général de l'administration de l'Hygiène à Bruxelles vient de publier un rapport qui donne, à propos

¹ *Nation belge*, 19 octobre 1921.

CHRONIQUE

Les écoles d'infirmières.

du régime entré en vigueur le 1^{er} octobre, des renseignements intéressants.

Exposant la conception gouvernementale nouvelle du rôle de l'infirmière, M. Velge indique pourquoi l'internat est la base nécessaire d'une formation solide. Les candidates doivent être pourvues d'un diplôme d'études moyennes du degré inférieur ou subir un examen de maturité.

L'enseignement a un caractère pratique et l'on exige des récipiendaires la fréquentation d'établissements hospitaliers soit pendant soit après leurs études. De plus est imposé un stage d'une durée de deux ans pour les infirmières hospitalières et les infirmières visiteuses, et d'un an pour les récipiendaires se destinant au service des aliénés.

Les écoles d'infirmières vont prendre désormais en Belgique la place qu'elles occupent dans les pays voisins. Une bonne école ne pourra être établie que dans un centre important, attaché à un hôpital moderne remplissant certaines conditions et réunissant tous les services médicaux et chirurgicaux nécessaires aux différents stages. Les écoles devront être perfectionnées et non pas multipliées dans les petites localités.

Jusqu'à présent, la Fédération des Ecoles d'infirmières ne compte que six écoles en mesure de réaliser les conditions prescrites.

Ce sont : l'Ecole des hôpitaux d'Anvers (Stuyvenberg) ; l'Ecole Cavell, l'Ecole Saint-Camille et l'Ecole de l'Hôpital Saint-Jean à Bruxelles ; l'Ecole des infirmières de Charleroi (D^r Dourlet) et l'Ecole provinciale des infirmières de Gand.

Ces écoles comptent toutes plusieurs années de bonne expérience. Au Stuyvenberg, les cours ne se donnent qu'en flamand. L'Ecole Cavell (dont le nom rappelle l'infirmière martyre) a été fondée par le D^r Depage. L'Ecole de l'Hôpital Saint-Jean est appelée à se transférer dans le somptueux hôpital Brugman à Jette.

L'Ecole Saint-Camille, tout en continuant à desservir l'hôpital Sainte-Elisabeth, a fait l'acquisition de l'établissement des Deux Alice, à Uccle. Elle y installe un institut médical modèle ;

CHRONIQUE

Les écoles d'infirmières.

de nombreux malades y profitent déjà des installations confortables et du beau jardin que tant de Bruxellois connaissent.

Il est certain que plusieurs jeunes écoles seront bientôt à même de répondre au nouveau programme. Nous ne pensons pas qu'il y en ait actuellement d'autres que celles que nous citons.

Les entrées sont nombreuses. A côté des candidates laïques, beaucoup de religieuses, suivant le désir exprimé par le cardinal Mercier, prennent leur inscription.

Les dirigeants ont l'espoir que le gouvernement subventionnera largement les écoles d'infirmières. Sans cette aide, il est impossible que ces écoles fonctionnent. Et le pays tout entier est intéressé à ce bon fonctionnement.

Faire de bonnes infirmières est une œuvre patriotique.

Comtesse VAN DEN STEEN.

Les tombes militaires en Belgique.

Un bureau de renseignements a été constitué par l'administration communale de Ledeghem, qui répondra à toute demande concernant l'état des tombes des soldats morts, enterrés en Belgique, à quelque nationalité qu'ils appartiennent. Le Bureau enverra au besoin des photographies. Le secteur d'action comprend toute l'étendue de la Belgique et pourra éventuellement s'occuper des tombes situées en France, mais sans garantir à ces demandes une réponse aussi rapide qu'aux premières.